

**COMMUNE DE TOMINO**

**AVIS DE CRÉATION**

**DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte : 25 novembre 2020**

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du Requérant :

Madame **Mireille Antoinette Louise BROHONNEC**, retraitée, demeurant à MACINAGGIO (20248) Stecaja.  
Née à ROCHEFORT SUR MER (17300), le 17 août 1941.  
Veuve de Monsieur Georges Léon Léocade **HACHET**.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

**IDENTIFICATION DU BIEN**

A TOMINO (HAUTE-CORSE) 20248, Lieu-dit Chioso Nuovo.

Une parcelle de terre non bâtie.

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	0474	CHIOSO NUOVO	00 ha 05 a 48 ca

CR/LP/

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : ramazzotti@notaires.fr**

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**